

AFFAIRE N° 39

ECLAIRAGE DU TERRAIN DE HANDBALL
ET DES TERRAINS DE JEUX DU STADE ANTOINE SERY

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de réaliser l'éclairage du terrain de handball et des terrains de jeux du Stade Antoine Séry.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 1990.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à lancer l'appel d'offres correspondant ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, et à prendre toutes mesures utiles, notamment, à prévoir la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale, jusqu'à concurrence des crédits inscrits au B.P. 1990 pour cette opération ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

M. LECHAT M. : Tout à l'heure, lors de l'examen du B.P. 1990, nous avons soulevé un certain nombre de problèmes, notamment concernant les dépenses nouvelles de la Section de Fonctionnement.

Si des fiches explicatives avaient été jointes au document, ce débat n'aurait pas eu lieu. Par conséquent, par souci de la transparence, il serait opportun, à l'avenir, de prévoir des rapports explicatifs.

LE MAIRE : Je constate que vous êtes devenu un adepte de la "transparence".

M. GERARD M. : Par ailleurs, au niveau de chaque rapport, il ne suffit pas de souligner que les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 1990. Il faudrait en fait préciser l'imputation budgétaire correspondante.

LE MAIRE : Entendu.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*